

# LÉCHELLE

## INFORMATIONS MUNICIPALES 2022 N°1

### LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Mail : [mairie.lechelle77@orange.fr](mailto:mairie.lechelle77@orange.fr)

Site Internet : [www.lechelle77.fr](http://www.lechelle77.fr)

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



# INFORMATIONS

## OÙ ET COMMENT S'INFORMER

- \* Application « panneapocket » à télécharger sur votre téléphone : c'est gratuit et vous recevez les infos de la commune de Léchelle
- \* La page Facebook : « Léchelle77 »
- \* Le site de la commune : [www.lechelle77.fr](http://www.lechelle77.fr)
- \* Affichage devant la mairie et dans les abris bus de chaque hameau

## LA VITESSE

Bien évidemment elle est partout trop élevée dans le bourg et les hameaux.

Des contrôles inopinés, à des endroits improbables, ont été réclamés à la gendarmerie, alors soyez vigilants et levez le pied !!

La D236 qui va de Provins à Villenaux-la-Grande est repassée à 90km/h\*, des panneaux l'indiquent. Néanmoins, pour protéger le carrefour accidentogène avec la D78, une limitation à 70km/h va aussi être mise en place.

\* cette décision politique départementale concerne 656km de départementales qui s'ajoutent aux 487km déjà relevées à 90km/h en mars 2020.

## LES DÉCORATIONS DE NOËL

Pour information :  
Deux des trois décorations qui avaient disparu, sont miraculeusement revenues lors du démontage.

## LÉCHELLE PROPRE

Le 20 mars, jour du printemps, un nettoyage a été fait dans la commune et aux abords.

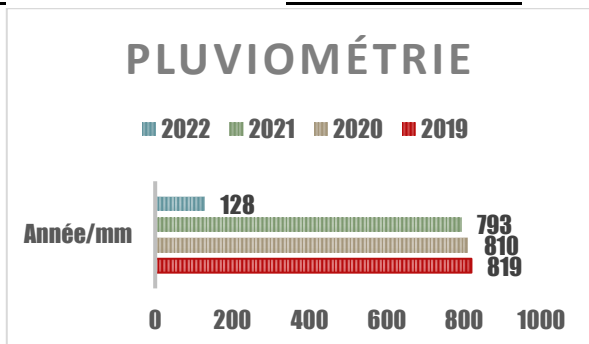
10 personnes ont ramassé puis trié beaucoup d'ordures jetées le long de nos routes et bas-côtés par des personnes qui font preuve d'incivilité.



Cette photo parle d'elle-même... (32 bouteilles en verre, etc...)

Merci beaucoup aux courageux participants.

## LA PLUVIOMÉTRIE



**2022 - 128 mm**

Janvier 55 mm

Février 55 mm

Mars 18 mm

## LE CIMETIÈRE

Les employés communaux ont à nouveau fait du nettoyage mais n'ont pas pour rôle de nettoyer les tombes.



# INFORMATIONS

## PATRIMOINE MONDIAL PROVINS

Cette année, Provins fête les 20 ans de son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Des festivités ont déjà eu lieu et d'autres sont prévues. Consultez : [www.provins.net](http://www.provins.net)



Vous pouvez découvrir, au travers d'une randonnée, les portraits réalisés par l'artiste en street art C215 sur des murs ou mobiliers urbains. Par exemple : portrait du Général De Gaulle à droite des marches de la mairie de Provins dans la rue de la friperie, portrait de Pierre Abélard sur la boîte aux lettres de la Poste cour des bénédictins ou encore portrait de Victor Hugo au niveau du stop près du cinéma Remy etc...

## L'UKRAINE

Plusieurs solutions existent si vous souhaitez aider :

- ✦ Apport en mairie d'articles d'hygiène, de soins, de secours, etc... (le tout est ensuite apporté à Provins)
- ✦ Apport direct à Provins, au 39 rue du canal des mêmes articles. Du lundi au samedi de 13h30 à 17h30.

## LOISIRS ET PARTAGE



L'association Loisirs et Partage est une association bénévole qui rassemble les enfants du RPI à la sortie de l'école le Mardi soir, à l'arrêt de car de la commune de Léchelle.

Un moment de partage se fait entre enfants et animatrices autour d'un goûter, puis des activités manuelles et/ou sportives sont proposées aux enfants.

Les enfants ont pu décorer ensemble le sapin de Noël de la commune de Léchelle.

Des animations et des soirées dansantes sont organisées au cours de l'année afin de réunir les enfants, parents et grands-parents dans des moments de convivialité.

Les renseignements sont régulièrement transmis dans les cahiers d'école de vos enfants.

Mme la Présidente MEISTERHANS Sandrine est joignable pour davantage de renseignements au 06 76 89 37 73.



# ÉTAT CIVIL

*Bienvenue à :*

✿ Natacha DUTFOY AMONEAU née le 23 décembre 2021

✿ Jade Margaux Élixa DAUGUET née le 28 janvier 2022

## AGENDA

### ✿ **Dimanche 10 avril**

1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles  
De 8h à 19h au Foyer rural

### ✿ **Samedi 4 juin**

Tournoi à 7 organisé par l'AFL  
(Association de Foot Léchelloise)  
À partir de 9h au stade René Petitpas

### ✿ **Dimanche 24 avril**

2<sup>ème</sup> tour des élections  
présidentielles  
De 8h à 19h au Foyer rural

### ✿ **Dimanche 12 juin**

1<sup>er</sup> tour des élections  
législatives  
De 8h à 18h au Foyer rural

### ✿ **Dimanche 1 mai**

Randonnée à l'occasion de la  
semaine de la marche et du vélo  
À 9h30 départ du foyer rural



### ✿ **Dimanche 19 juin**

2<sup>ème</sup> tour des élections  
législatives  
De 8h à 18h au Foyer rural

### ✿ **Dimanche 19 juin**

Brocante  
De 6h à 19h

### ✿ **Vendredi 20 mai**

Fête des voisins  
Vendredi soir

### ✿ **Samedi 25 juin**

Kermesse de l'école

# RAPPELS

## LE BRUIT

Selon l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine & Marne : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des êtres humains. La gêne sonore est caractérisée dès lors qu'au moins un de ces trois critères est constaté. Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne par le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuse, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

**De 8h à 12h et de 14h à 20h  
du lundi au vendredi ;**

**De 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi ;**

**De 10h à 12h**

**les dimanches et jours fériés.**

## LE FEU ET LES DÉCHETS VERTS

En vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental\* qui prime et vaut loi partout en Seine et Marne

**TOUS LES FEUX SONT  
DONC INTERDITS À LÉCHELLE**

\*le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets verts issus des jardins entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit par l'Article 84 du RSD, sous peine d'encourir une contravention d'un montant de 450€.



## LA TONTE

Les employés communaux ont ressorti les tondeuses et débroussailleuses.

Merci de veiller à ne pas laisser de pierres ou autres obstacles (qui endommagent le matériel et coûtent cher) devant vos propriétés.

## LA REMORQUE

Le prêt de la remorque permet aux Léchellois de se débarrasser facilement de leurs tailles d'arbres et arbustes.

La mairie fait broyer ces tailles (les résineux sont séparés des autres essences) et du broyat est à votre disposition...renseignez-vous en mairie.

En période de tonte, la mise à disposition de la remorque sera limitée.

## LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET L'IODE

La commune se trouve dans le périmètre de protection des 20km autour de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine.

À ce titre **CHAQUE HABITATION DOIT POSSÉDER** une ou plusieurs boîtes de comprimés d'iode (selon la composition de la famille) à ne consommer que sur ordre du préfet (en cas d'accident nucléaire).

Si vous n'en avez pas : présentez-vous dans une pharmacie provinoise muni de votre justificatif de domicile et de votre CNI et demandez-les.

## **MAIRIE DE LÉCHELLE**

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

**présents :** Mmes MM. LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, GUILLIER J, LIENARD T.  
**absents excusés :** M. QUEMY D,  
**Secrétaire de séance :** Mme BONNY Béatrice  
**Pouvoirs :**

#### **Délibérations**

- **CRÉATION** d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet soit 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, pour assurer le service des repas de la cantine scolaire, la commande des repas, la garderie périscolaire, l'entretien des locaux publics et gérer les locations du foyer rural.
- **APPROBATION** de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine & Mame.

#### **Informations :**

- ✓ Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles le dimanche 10 avril et le dimanche 24 avril 2022 de 8h à 19h.
- ✓ Compte-rendu de la réunion du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Beauchery-Léchelle-Louan : 111 enfants prévus à la rentrée 2022, budget 2022 voté.
- ✓ Compte rendu de la réunion du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Villiers-Saint-Georges : Légère hausse des packs de fournitures scolaires, projet de la construction de vestiaires pour le gymnase, la participation des communes reste à 11€ par habitant.
- ✓ Dimanche 20 mars 2022 est organisée une journée citoyenne « Léchelle propre ».
- ✓ Des panneaux de limitation de vitesse à 70km/h vont être installés sur la D236 par le Département pour protéger le croisement avec la D78.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,  
pour être affiché le 17 mars 2022 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 17 mars 2022

**La Maire,**



PLUS BELLE MA VIE...  
**CONNECTÉE**

Venez découvrir l'usage du numérique  
au travers de différentes activités  
dédiées au plus de 60 ans



MERCREDI 18 Mai  
De 9h30 à 16h30  
Salle Polyvalente  
8 Rue du presbytère,  
77171 Chalautre-la-grande

[www.delta7.org/fr](http://www.delta7.org/fr)

Action soutenue par la Conférence des financeurs de la prévention  
de la perte d'autonomie de Seine-et-Marne



**seine 77**  
& **marne**  
LE DÉPARTEMENT

  
**cnsa**  
Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie



**Animation**

**Pendant les vacances**  
venez découvrir de façon  
ludique et en famille  
**l'eau dans tous ses états**

Les mercredis **13 et 20 avril 2022** de 14h à 16h

→ Goûter offert à l'issue de l'animation.

**edf**  
**ODYSSÉLEC**

**Nogent-sur-Seine**

**SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ**

[www.edf.fr/nogent](http://www.edf.fr/nogent)

Twitter : @EDFNogent

**Inscription**

Réservation conseillée

au 03 25 25 65 65 ou [cip-nogent@edf.fr](mailto:cip-nogent@edf.fr)

**Pass Vaccinal obligatoire**

Respect des consignes sanitaires en vigueur